RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 85C7C926-5E12-4501-8C7C-8AA59AF7B789

1 SCREEN MANAGEMENT 2
Société par actions simplifiée au capital de 64 501€
Siège social : 21, rue des Pyramides, 75001 Paris
904 873 221 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA SOCIETE
EN DATE DU 15 AVRIL 2025

Le 15 avril 2025,

Le soussigné, **M. Philippe Leclercq**, agissant en sa qualité de président de la Société,

Après avoir rappelé :

- qu'aux termes de décisions de l'acte sous seing privé des associés de la Société en date du 10 avril 2025, les associés de la Société ont notamment :
 - décidé d'une augmentation de capital social en numéraire d'un montant total de 60 000€ par émission au pair de 60 000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1€ chacune, soit un montant de souscription total de 60 000€, avec suppression du droit de préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées (l' **Augmentation de Capital** ») ;
- décidé de déléguer leurs pouvoirs au président de la Société aux fins de de constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital et notamment, de :
 - recueillir les souscriptions aux nouvelles actions ordinaires à émettre et les versements y afférents ;
 - procéder à la clôture anticipée de chaque période de souscription ou proroger sa date ;
 - obtenir les certificats attestant de la libération du montant des souscriptions au titre de l'Augmentation de Capital ;
 - constater la libération et la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
 - prendre toutes dispositions pour l'émission d'actions ordinaires, constater les souscriptions, la libération et la réalisation de l'émission d'actions nouvelles ;
 - apporter aux statuts les modifications nécessaires à la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
 - remplir toutes formalités consécutives de publicité ; et
 - d'une manière générale, prendre toutes dispositions et accomplir toutes formalités utiles ou consécutives à l'émission d'actions ordinaires nouvelles ainsi qu'à la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Le Président, compte tenu de ce qui précède, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital,
2. Modification des statuts de la Société,
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Docusign Envelope ID: 85C7C926-5E12-4501-8C7C-8AA59AF7B789

1. **Constatation du versement de l'intégralité des souscriptions au titre de l'Augmentation de Capital et constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital**

Le Président, après avoir pris connaissance :

- du bulletin de souscription aux 60 000 actions ordinaires de M. Pascal Lannoo souscrites au titre de l'Augmentation de Capital ;
- du certificat du dépositaire des fonds émis par la banque BNP Paribas en date du 10 avril 2025, attestant de la libération en numéraire d'un montant total de 60 000€ sur le compte ouvert à cet effet au nom de la Société,

constatent la clôture par anticipation de la période de souscription,

constatent la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, à concurrence d'un montant global de 60 000€ définitivement souscrite et intégralement libérée par M. Pascal Lannoo et portant le capital social de la Société d'un montant de 64 501€ à 124 501€,

décident, que l'émission des 60 000 actions ordinaires nouvelles résultant de l'Augmentation de Capital sera retranscrite dans le registre des mouvements de titres de la Société par le Président à l'issue des présentes.

2. **Modification des statuts de la Société**

Le Président, après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés de la Société,

Décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit :

« *Article 6 – Apports*

Il a été apporté en numéraire à la constitution de la Société, la somme de mille cinq cents (1.500) euros, entièrement libérée.

Cette somme a été déposée, avant la signature des statuts constitutifs, au crédit d'un compte ouvert, au nom de la Société en formation, auprès de la banque BNP Paribas (Centre d'Affaires Etoile Entreprises) sise [redacted] *laquelle a établi le certificat constatant le versement du montant de mille cinq cents (1.500) euros.*

Par décision de l'associé unique en date du 4 novembre 2022 et du Président en date du 25 novembre 2022, le capital social a été augmenté d'un montant de 63.001 euros par émission de 63.001 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune en rémunération d'apports en numéraire.

Par décisions des associés prises par acte sous seing privé en date du 10 avril 2025 et du Président en date du 15 avril 2025, le capital social a été augmenté d'un montant de 60 000 euros par émission de 60 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune en rémunération d'apports en numéraire.

Docusign Envelope ID: 85C7C926-5E12-4501-8C7C-8AA59AF7B789

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-quatre mille cinq cent un (124.501) euros.

Il est divisé en :

- *cent vingt-quatre mille cinq cents (124.500) actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune (les « Actions Ordinaires ») ;*
- *une (1) action de préférence de 1 euro de valeur nominale (l'« Action Spécifique »).* »

3. Pouvoirs en vue des formalités

Le Président,

décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:
[redacted]

M. Philippe Leclercq
Président de la Société